



Abortion Rights
Coalition of Canada

Coalition pour le droit à
l'avortement au Canada

THE ACTIVIST

the voice of abortion rights in Canada

NEWS FLASH – UPDATE ON BILL C-484

The “Unborn Victims of Crime Act” (Bill C-484) passed Second Reading in Parliament on March 5. This private member’s bill was introduced last fall by Conservative MP Ken Epp (Edmonton Sherwood Park). Bill C-484 would amend the Criminal Code to create a new offence for the death of a fetus in attacks against pregnant women.

The bill essentially gives a fetus legal personhood, and represents a Trojan Horse attempt to re-criminalize abortion via future measures. Some anti-abortionists have been quite open about using this bill as the foundation for making abortion illegal again. A Facebook group supporting Bill C-484 calls it a “key step towards recriminalizing abortion.” Luc Gagnon, President of Campagne Québec, said (translated): “This bill is the beginning of recognizing the rights of fetuses.... This legal recognition can have legal consequences and lead to the right to life. ... When a human being has rights as a victim of violence, it has other rights.”

The bill endangers the rights of all pregnant women. Once fetuses have separate legal status, other laws could be interpreted to include fetuses as persons, pitting fetal rights against women’s rights. Fetal homicide laws are prevalent in the U.S., but have been used primarily to prosecute pregnant women for their behaviour, even when such laws exclude them from criminal liability. Further, the U.S. laws have not reduced violence against pregnant women. Neither will Bill C-484 – but there are alternative legal and social measures that can protect pregnant women without stirring up the abortion debate or infringing on women’s rights.

What happens next?

Bill C-484 now goes to the Standing Committee on Justice and Human Rights for review. The Committee will call witnesses, invite written submissions, hold hearings, and consider proposed amendments to the bill. The Committee will then make recommendations to Parliament, which will likely hold a final Third Reading vote. If passed by the House, the bill would proceed to the Senate for further examination and a vote to enact the bill into law.

What’s ARCC doing?

The Abortion Rights Coalition of Canada (ARCC) has been active from the beginning in opposing Bill C-484, and we remain the most vocal and active group to oppose this bill. Here’s some of our many activities opposing Bill C-484:

- Compiled and published our Talking Points Against the “Unborn Victims of Crime Act,” which has been praised and used by MPs and many others opposed to the bill.
- Initiated a letter-writing campaign, urging Canadians to send letters opposing the bill to their MP.
- Worked with National Advocates for Pregnant Women (NAPW) in New York to gather evidence of the harmful consequences of “fetal homicide” laws in the United States.
- Created an online petition opposing the bill, now approaching 8,000 signatures.
- Lobbied and worked with Members of Parliament to oppose the bill, and succeeded in moving the NDP and Bloc Québécois caucuses to our position.
- Carried out extensive media relations, including press releases, numerous published letters and articles in the print media, blogging, and about 35-40 media interviews for print, radio, and TV

What can you do to help fight Bill C-484?

Please visit our website at www.arcc-cdac.ca so you can inform yourself, sign our petition, and send a letter to your MP.

If you can, please make a donation to support our campaign. Thank you for your support!



Abortion Rights
Coalition of Canada

Coalition pour le droit à
l'avortement au Canada

L'ACTIVISTE

La voix des droits à l'avortement au Canada

FLASH : DERNIÈRES NOUVELLES SUR LE PROJET DE LOI C-484

Le projet de « Loi sur les victimes non encore nées d'actes criminels » (C-484) a réussi à franchir l'étape de la deuxième lecture au Parlement, le 5 mars. Ce projet de loi d'initiative privée a été déposé l'automne dernier par le député Conservateur Ken Epp (Edmonton Sherwood Park). Ce projet de loi amenderait le Code criminel pour faire un nouveau crime de la mort d'un fœtus suite à l'agression d'une femme enceinte.

Essentiellement, ce projet de loi accorde aux fœtus le statut de « personne » aux fœtus, et représente donc une sorte de « cheval de Troie » pour tenter de recriminaliser l'avortement au moyen de mesures subséquentes. Des militants anti-choix ont ouvertement exprimé cette intention, et un groupe lancé sur le portail « Facebook » soutient ce projet de loi, en l'appelant « une première étape vers la recriminalisation de l'avortement ». Luc Gagnon, président de l'organisation « Campagne Québec-vie », a dit : « Ce projet de loi est un début de reconnaissance des droits des fœtus. ... Cette existence légale pourra avoir des conséquences légales et déboucher sur le droit à la vie. ... Un être humain qui a des droits quand il fait objet de violences, il a d'autres droits. » Le projet de loi C-484 compromet les droits de toutes les femmes enceintes. Une fois les fœtus dotés de droits distincts, d'autres lois peuvent être interprétées de façon à traiter les fœtus comme des personnes, ce qui jouerait des droits accordés aux fœtus contre ceux des femmes. Il existe beaucoup de lois contre l'homicide fœtal aux É.-U. mais elles sont surtout utilisées contre les femmes enceintes pour les punir de leurs comportements, même lorsque ces lois excluent sur papier les femmes de toute responsabilité criminelle. En plus, l'existence de ces lois aux É.-U. n'ont aucunement réduit la violence contre les femmes enceintes. Le projet de loi C-484 ne le fera pas non plus, alors qu'il existe bel et bien des solutions de rechange qui peuvent, elles, protéger les femmes enceintes contre la violence, et ce sans relancer tout le débat sur l'avortement ou menacer d'autres droits des femmes.

Quelle est la prochaine étape?

Le projet de loi C-484 a maintenant été envoyé pour examen au Comité permanent de la Justice et des droits de la personne de la Chambre des communes. Le Comité va inviter des témoins, re-

cevoir des témoignages écrits, tenir des audiences et discuter des amendements s'il y en a qui sont proposés. Le Comité fera ensuite ses recommandations au Parlement, qui va probablement le soumettre au vote de la Chambre des communes en troisième lecture. Si le projet est une fois de plus approuvé, il sera envoyé au Sénat pour un nouvel examen et un vote final qui promulguerait cet amendement au Code criminel.

Que fait la CDAC?

La Coalition pour le Droit à l'Avortement au Canada (CDAC) a été active dès le début dans son opposition au projet de loi C-484, et nous demeurons l'organisation la plus active et la plus dynamique à dénoncer ce projet. Voici quelques-unes de nos nombreuses activités actuelles:

Nous avons:

- assemblé et publié une fiche d'information intitulée « Points saillants contre la Loi sur les victimes non encore nées d'actes criminels », un document qui a été vanté par les député-es et par beaucoup d'autres personnes opposées à ce projet de loi;
- lancé une campagne d'envoi de lettres, en encourageant les Canadien-nes à écrire à leurs député-es pour les convaincre de voter contre le projet de loi;
- collaboré avec l'organisation « National Advocates for Pregnant Women », basée à New York, pour réunir des données probantes sur les effets nocifs des lois d'homicide fœtal aux États-Unis;
- créé une pétition en ligne d'opposition au projet de loi, qui avait déjà recueilli quelque 8 000 signatures à la fin mars;
- fait du lobbying et travaillé avec des député-es, et rallié avec succès le Bloc québécois et le NPD à nos positions;
- fait un imposant travail de relations avec les médias, y compris des communiqués de presse, la publication d'articles et de lettres d'opinion, des interventions sur des « blogues », et quelques 35-40 entrevues accordées à des journalistes des imprimés, de la radio et de la télévision.

Ce que vous pouvez faire dans cette lutte contre le projet de loi C-484

*Commencez par vous informer sur notre site Web, au www.arcc-cdac.ca;
puis, signez notre pétition et écrivez à votre député-e au Parlement.*

Et, si vous en avez les moyens, faites une contribution financière à notre campagne. Merci de votre appui!